

HONORAIRES DE TRANSACTION

Immobilier Ancien Résidentiel

Au 01/04/2017



A la charge du propriétaire VENDEUR, sauf convention expresse prévue au mandat.

En accord avec le client (mandat de vente) ou de l'Acquéreur (mandat de recherche), il peut être possible de déroger à ces pourcentages en les minorant *dans les limites proches des conditions pratiquées, seulement à la baisse, en tenant compte de la particularité de chaque bien ainsi que* de la concurrence exercée sur la zone de chalandise de notre cabinet immobilier.

Montant de la valeur du bien	Montant des honoraires	Forfait minimum
Jusqu'à 100 000 €	8 % TTC du prix et vente	5 000€
100 001€ à 200 000 €	7 % TTC du prix de vente	6 000€
200 001 € à 300 000 €	6 % TTC du prix de vente	10 000€
300 001 € à 400 000 €	5% TTC du prix de vente	15 000€
A partir de 400 001 €	4,5% TTC du prix de vente	16.000 €

TYPE DE MANDAT	Remise sur le tarif de base	SPECIFICITE
EXCLUSIF	De - 1 % TTC a – 2 % fonction du prix de départ	Confère à ARTEMIS l'exclusivité du bien.
ACCORD (SEMI-EXCLUSIF)	- 1% TTC	Confère à ARTEMIS l'exclusivité du bien. Cependant, le propriétaire peut vendre lui-même son bien avec une commission rapportée à 70 % des honoraires.
SIMPLE	Tarif de base	Permet au propriétaire de vendre lui-même son bien, ou de le confier à d'autres agences immobilières en mandat simple.

TERRAINS	+ 2 % sur le montant des honoraires ci-dessus	Inclus demande de certificat d'urbanisme pré opérationnel le cas échéant
----------	---	--

Ce tarif comprend :

- ☐ Visite du bien à vendre et établissement d'un descriptif avec photos professionnelles (traitement HDR p/ mandat Accord et Exclusif) ;
- ☐ Avis sur la valeur de votre bien (gratuit si mandat conféré par la suite)
- ☐ La prise de mandat ;
- ☐ La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien - suivi des diagnostics obligatoires ;
- ☐ Recherche de candidats acquéreurs (base de données PERICLES)
- ☐ Appui publicitaire : presse locale, sites Internet majeurs, vitrine, panneaux extérieurs www.artemis-immo.fr
- ☐ Organisation des visites avec les candidats acquéreurs ;
- ☐ Etude du financement de l'acquéreur ;
- ☐ Rédaction et signature du compromis (exemplaire adressés à tous les parties et notaires avant signature)
- ☐ Suivi du dossier jusqu'à l'acte authentique.

